



Journal

Nous vous aidons à mieux communiquer

LE PAYS

JOURNAL LE PAYS, L'INFORMATION GÉNÉRALE EN CONTINUE SUR LA GUINÉE

Bimensuel d'Informations et d'Analyses Générales N°189 /PR/PTI/K/2018-N°144 du lundi 08 juillet 2024 - Prix: 3000 FGN



Armée/Décoration militaire : un décret de 1998 modifié par le général Doumbouya



Primature :

Bangaly Maty, ex-Dg de l'EDG, Dr Makanéra et Holomou Koni parmi les nouveaux conseillers de Bah Oury

AVIS



Primature : Bangaly Maty, ex-Dg de l'EDG, Dr Makanéra et Holomou Koni parmi les nouveaux conseillers de Bah Oury

À travers un décret lu ce vendredi 5 juillet 2024 à la télévision nationale, le général Mamadi Doumbouya a nommé plusieurs cadres au poste de conseiller à la Primature. Il s'agit de :



1- Conseiller principal Pierre Joseph Kamano, retraité de la banque mondiale, consultant indépendant ;
 2- Conseiller Juridique, Dr André Camara , juriste en droit public, politologue ;
 3- Conseiller chargé de l'Energie , des Hydrocarbures, des infrastructures et de la gestion de l'eau, Bangaly Maty , Consultant ;
 4- Conseiller chargé des réformes de la fiscalité et des finances publiques, Dr Alhassane Makanéra Kaké, universitaire ;
 5- Conseiller chargé des

questions macroéconomiques , budgétaires et monétaires et de la planification stratégique, Holomou Koni Kourouma, précédemment conseiller chargé des questions économiques budgétaires et de la planification ;
 6- Conseiller chargé du commerce, de l'industrie de la prospective et de la mobilisation des finances, Thierno Ilyassa Baldé, précédemment conseiller chargé du secteur privé, du commerce, de l'industrie et du contenu local ;
 7- Conseillère chargée du secteur privé, des inves-

tissements du partenariat public-privé, de l'économie solidaire et des questions humanitaires , Aminata Bérété, précédemment conseillère chargée des réformes de l'administration publique et de la bonne gouvernance ;
 8- Conseiller chargé des mines et du contenu local, M.Alhousseny Kaba, précédemment conseiller chargé des mines, des hydrocarbures et de l'hydraulique à la Primature ;
 9- Conseiller chargé des télécommunications des nouvelles technologies , de la digitalisation de l'ad-

ministration publique, de l'innovation technologique et de l'adressage, Dr lmydine Touré, précédemment conseiller en charge des télécommunications et des nouvelles technologies ;
 10- Conseillère chargée de l'agriculture, du foncier rural de l'élevage, de la pêche et de l'économie maritime, Maïmouna Seydi Diallo économiste consultante ;
 11- Conseiller chargé de la Santé et de l'hygiène publique, Dr Alphonse Vouhou Sakovogui, précédemment conseiller chargé de la Santé , de l'hygiène publique , du genre et l'inclusion sociale ;
 12- Conseillère chargée du suivi des projets en financement extérieur, Adama Garanké Diallo , chef d'entreprise ;
 13- Conseillère chargée de l'éducation, de la recherche scientifique du genre et de l'inclusion sociale, Yayé Mariama Diallo, précédemment conseillère chargée du secteur éducatif, de l'instruction civique et de la citoyenneté ;
 14- Conseiller chargé du

suivi des trois axes prioritaires de la transition, Dr Saïkou Oumar Baldé enseignant chercheur, consultant ;
 15- Conseiller chargé de l'environnement et du développement durable, M. Fassou Théa, précédemment conseiller en charge de l'environnement, du développement durable et de l'assainissement ;
 16- Conseiller chargé de la jeunesse, du sport, des arts, de la culture, du tourisme et de l'artisanat , Fomba Damara Camara, Consultant ;
 17- Conseiller chargé de la diplomatie, du dialogue social, des relations avec les institutions et des questions sécuritaires, Ousmane Barry, administrateur ;
 18- Conseiller chargé de la communication Aboubacar Camara ;
 19- Conseiller chargé des missions Mohamed Yaya Bah , cadre de banque

Ousmane Camara

Mory Condé en deuil : Le ministre de l'Habitat annonce le décès de son père...

Le Ministre de l'Habitat, de l'Aménagement du territoire en charge de la récupération des domaines spoliés de l'Etat est en deuil. Mory Condé a perdu son père ce vendredi 5 juillet 2024 à Kankan. Il a lui-même annoncé la « triste nouvelle » dans un message qu'il a partagé sur les réseaux sociaux.



« C'est avec une profonde tristesse que je vous informe du décès de mon père, Elhadj Frantoma Condé, survenu aujourd'hui dans la préfecture de Kankan des suites

d'une courte maladie », a annoncé le ministre. En cette période de deuil et d'affliction, ajoute-il, « je tiens à exprimer mes sincères remerciements au Président de la Ré-

publique, le Général Mamadi Doumbouya, pour son soutien et ses condoléances. Sa compassion et ses paroles réconfortantes ont été une source de réconfort inestimable pour ma famille et moi ». Mory Condé a remercié le Premier Ministre, ainsi que l'ensemble des membres du gouvernement, pour leurs marques de solidarité et de sympathie en ces moments difficiles. « Je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les personnes, amis, collègues, et citoyens, qui nous ont exprimé leurs compas-

sions et leur soutien. Vos messages de réconfort et de solidarité ont apporté du baume à nos cœurs en cette période de douleur », a-t-il mentionné dans son message. Elhadj Frantoma Condé était un homme respecté et aimé de tous, et son départ laisse un vide immense, témoigne le ministre. « Nous chérirons à jamais sa mémoire et ses enseignements. Repose en paix, Papa », a-t-il écrit.

Africaguinee.com

"Le Pays"
 Journal Bimensuel
 Tel: (+224) 621 35 93 03/625 81 27 14
 N° 189/PR/TPI/K/2018
 E-mail: journallepays621@gmail.com

Administrateur Général:
 Alpha Mamoudou Fofana
 626 83 98 76 / 669 36 65 92

Directeur de Publication:
 Mohamed Maciré Conté
 621 35 93 03 / 625 81 27 14

Rédacteur en Chef:
 Bachir Sylla
 620 30 27 68

Distributeur:
 Moussa Camara
 620 13 12 20 / 655 89 52 67

Mise en page - Montage:
 Mohamed Kouyaté
 624 97 04 64 / 664 36 05 94

Armée/Décoration militaire : un décret de 1998 modifié par le général Doumbouya

Le président de la transition, Mamadi Doumbouya a pris un décret modifiant le décret D98199/PRG/SGG du 23 septembre 1998, portant création d'une médaille militaire.

« Il est créé une médaille militaire destinée à récompenser les militaires d'active non officier de nationalité guinéenne des armées de terre, de mer de l'air et de la gendarmerie, qui se sont signalés par la qualité de leur service dans l'armée et par des actions ou services exceptionnels au service de la patrie.

Par dérogation à l'alinéa premier du présent décret, la médaille militaire peut également être décernée à un militaire de nationalité étrangère pour service rendu à la nation ;

-La médaille militaire est décernée par décret du



président de la République sur proposition du ministre de la Défense nationale ;
-L'administration est assurée par la grande chancellerie des ordres nationaux ;
-La décoration se présente

sur la forme d'une médaille ayant les caractéristiques suivantes :

Ferme circulaire de 35 millimètres de diamètre comportant, au centre, l'armoire de la République avec l'inscription (Répu-

blique de Guinée);
- Au revers, au centre, l'inscription (Honneur et Patrie) encadré par l'inscription médaille militaire et deux épis ;
- Toute la médaille en or, en argent ou en bronze

d'environ 100 grammes en fonction de la qualité des services ou de l'action à récompenser ;
- Elle est fixée à un ruban de soie aux couleurs nationales rouge-jaune-vert ;
- Une barrette aux couleurs nationales de 35 millimètres de longueur ;
- La médaille militaire se porte sur le côté gauche de la poitrine ;
- Elle se situe dans l'ordre d'importance des décorations guinéennes après l'ordre national du mérite », précise ledit décret du général de corps d'armée, Mamadi Doumbouya.

Magnalen Traoré

Conakry abrite une conférence des ambassadeurs et chefs d'agences de coopération

Sous la présidence du Premier ministre Amadou Oury Bah, le ministère du Plan et de la Coopération Internationale a ouvert ce vendredi 5 juin 2024, les travaux de la conférence des ambassadeurs et chefs d'agences de coopération en poste à Conakry. Cette conférence a porté sur le projet de création de l'Institut International pour le Développement de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire et a réuni différents acteurs du secteur de la coopération internationale et les parties prenantes, dont le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Pour les initiateurs, "la création de cet institut représente une étape cruciale dans le renforcement de la coopération entre les pays du Sud et le reste du monde, en mettant l'accent sur des projets concrets et des échanges de bonnes pratiques. Cela souligne l'engagement de notre pays dans la promotion de la



coopération internationale et le développement scientifique, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale."

« La création à Conakry de l'Institut de Coopération Sud-Sud et Triangulaire ne serait que justice rendue au peuple de Guinée par rapport à sa contribution à la décolonisation en Afrique. C'est pourquoi la politique que nous menons, sous la direction du ministre du Plan et de la Coopération Internationale, est en droite ligne avec le repositionnement, une des valeurs prônées par le CNRD. No-

tamment, être éligible au Millennium MCC des États-Unis, prendre en compte le projet de Gateway de l'Union Européenne ; veiller à atteindre les objectifs des Nations Unies du Global Compact pour les ODD de 2030 », a indiqué le Premier ministre dans son discours. Dans cette dynamique, les représentants des partenaires dont l'USAID, l'UNESCO, le PNUD, la BID, le Système des Nations Unies et l'Union Européenne, ont réaffirmé leur engagement aux côtés des autorités guinéennes dans l'atteinte des différents objectifs.

Cependant, ces partenaires espèrent à ce que l'Institut puisse jouer un rôle important dans la résolution des problèmes de coordination et de leadership et servira à intensifier davantage ces modes de coopération. « La Guinée peut compter sur l'appui technique et financier de l'Union Européenne et de ses États membres pour atteindre ses objectifs », a réitéré la représentante de l'Union Européenne. Selon le ministre du Plan et de la Coopération, Ismaël Nabé, "l'Institut International de Développement de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire aura pour vo-

lonté d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, à atteindre leur autonomie individuelle et collective ainsi que leur développement durable et inclusif dans un contexte de changement et de crises multiples. En les appuyant dans le renforcement des capacités en matière de recherche et de formation dans tous les domaines de la coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi que dans les échanges d'expériences réussies. De son côté, le ministre de l'Enseignement Supérieur estime qu'au-delà de l'aspect de repositionnement de notre pays, cet institut va venir élargir la palette des offres de formation que la Guinée pourrait offrir à ses étudiants, à l'Afrique et au monde de la coopération. Mais également, il permettra de faciliter la coopération technique, scientifique et culturelle avec les autres pays du Sud à moindre coût.

Mamadama Sylla

Avis



MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTION NATIONALE DES ROUTES NATIONALES
UNITE DE GESTION DES PROJETS DE TRANSPORTS BAD



N/Réf : ...283.../MITP/DNRN/UGP-BAD/2024

Conakry, le 02 Juillet 2024

PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE MARCHE RELATIF AU RECRUTEMENT DE DEUX (2) SPECIALISTES EN SAUVEGARDE SOCIALE AU SEIN DE L'UGP-BAD

NOTE D'INFORMATION

Date de publication : 20 Juillet 2023

Pays : République de Guinée

Agence d'exécution : Ministère des infrastructures et des travaux publics / Unité de Gestion des Projets BAD (UGP-BAD).

Nom du Projet : : Projet reconstruction de la route Coyah-Far-moréah, Frontière Sierra Leone

Numéro de Prêt/Don : Don (FAD) 2100155035816 ; Prêt (FAD) 2100150038293 ; Don (AfIF) 5110155000257

Intitulé du Marché : Recrutement de deux (02) Spécialistes en Sauvegarde Sociale au sein de l'Unité de Gestion des Projets Transports-BAD (UGP-BAD)

Numéro et nom du lot (si différent du nom de l'AO) : AMI/ N°10C/MITP/CAB/DNRN/UGP-BAD du 18/07/2023

Méthode d'acquisition : Qualification des Consultants (QC)

Préférence nationale (Oui ou Non) : Non

Préférence régionale (Oui ou Non) : Non

Numéro d'appel d'offres de l'Emprunteur : AMI/N° 10C/MITP/ CAB/DNRN/UGP-BAD du 18/07/2023

Date de réception par la Banque du projet des TdR & AMI : 04/11/2022

Date d'approbation par la Banque des TdR & AMI : 28/04/2023

Date d'émission des TdR & AMI : 20/07/2023

Date limite de remise des dossiers de candidature : 14/08/ 2023

Date d'ouverture des dossiers de candidature : 14/08/ 2023

Date de réception par la Banque du rapport d'évaluation des dossiers de candidature : 30/01/2024

Date d'approbation par la Banque de l'évaluation des dossiers de candidature : 18/03/2024

Date de réception par la Banque des procès-verbaux de négociations et projets de contrats : 30/04/2024 et 05/06/2024

Date d'approbation par la Banque des procès-verbaux de négociations et projets de contrats : 02/07/2024

Nom de l'attributaire N°1 du Marché : Mohamed Moro KEITA

Nationalité : GUINEE,

Tél : (+224) 628 11 98 14

Email : kmohamedmoro93@gmail.com

Honoraire mensuel : 27 500 000 GNF

Date de démarrage du Contrat : A partir de la notification de l'ordre de démarrage des prestations.

Durée d'exécution du Contrat : Douze (12) mois

Résumé de l'objet du Contrat : Spécialiste en Sauvegarde Sociale au sein de l'UGP-BAD

Nom de l'attributaire N°2 du Marché : Jean Tamba KOUNDOUNO

Nationalité : GUINEE,

Tél : (+224) 624 08 36 12

Email : jtkoundouno@gmail.com

Honoraire mensuel : 27 500 000 GNF

Date de démarrage du Contrat : A partir de la notification de l'ordre de démarrage des prestations.

Durée d'exécution du Contrat : Douze (12) mois

Résumé de l'objet du Contrat : Spécialiste en Sauvegarde Sociale au sein de l'UGP-BAD

Nombre total de candidats retenus sur la liste restreinte :

Quatre (04)

Pour chaque candidat :

Nom : Pierre Peve BAVOGUI,

Nationalité : GUINEE,

Tel : (+224) 622 05 40 79

Email : bavogui pierre@gmail.com

Note technique : 95 / 100 Points

Dossier de candidature accepté / rejeté : rejeté,

Motif de leur rejet : Classé premier et a décliné l'enveloppe financière proposée.

Nom : Mohamed Moro KEITA

Nationalité : GUINEE,

Tél : (+224) 628 11 98 14

Email : kmohamedmoro93@gmail.com

Note technique : 95/ 100 Points

Dossier de candidature / rejeté : accepté

Motif de leur acceptation : Classé Deuxième

Nom : Jean Tamba KOUNDOUNO

Nationalité : GUINEE

Tél : (+224) 624 08 36 12

Email : jtkoundouno@gmail.com

Note technique : 90/ 100 Points

Dossier de candidature accepté / rejeté : accepté

Motif de leur acceptation : classé Troisième.

Nom : Soriba FOFANA

Nationalité : GUINEE

Tel : (+224) 622 302 045/ 669 307 474

E-mail : fsoriba85@gmail.com

Note technique : 75 / 100 Points

Dossier de candidature accepté / rejeté : rejeté

Motif de leur rejet : classé quatrième.

Ministère des Infrastructures et des travaux publics

Direction Nationale des Routes Nationales

Unité de Gestion des Projets Transports (UGP-BAD), sis à l'immeuble MISS POKOU, Appartement 7A, Quartier Téminétaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée.

Téléphones : (+224) 628 68 77 37 / 628 60 51 00

Courriels : amara.diabate@ugp-bad.com/karim.sangare@ugp-bad.com

N.B. : Tout soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été sélectionnée doit en faire la demande auprès de l'Agence d'exécution. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution du marché.



Le Coordonnateur

Amara DIABATE

Avis



MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTION NATIONALE DES ROUTES NATIONALES
UNITÉ DE GESTION DES PROJETS DE TRANSPORTS BAD



N/Réf: 287.../MITP/DNRN/UGP-BAD/2024

Conakry, le 03 Juillet 2024

PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE MARCHÉ RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTIONS POUR LA BIODIVERSITÉ DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE MALI-LEBEKERE-FRONTIÈRE SÉNÉGAL

NOTE D'INFORMATION

Date de publication : 11 Mars 2024
Pays : République de Guinée
Agence d'exécution : Ministère des infrastructures et des travaux publics / Unité de Gestion des Projets BAD (UGP-BAD).
Nom du Projet : : Projet reconstruction de la route Coyah-Farmoréah, Frontière Sierra Leone
Numéro de Prêt/Don : Don (FAD) 2100155035816 ; Prêt (FAD) 2100150038293 ; Don (AfIF) 5110155000257
Intitulé du Marché : recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration du plan d'actions pour la biodiversité du projet d'aménagement de la route Mali-Lébékéré-Frontière Sénégal.
Numéro et nom du lot (si différent du nom de l'AO) : AMI/ N° 04C/MITP/CAB/DNRN/UGP-BAD DU 08/03/ 2024
Méthode d'acquisition : Qualification des Consultants (QC)
Préférence nationale (Oui ou Non) : Non
Préférence régionale (Oui ou Non) : Non

Numéro d'appel d'offres de l'Emprunteur : AMI/N° : N° 04C/MITP/CAB/DNRN/UGP-BAD DU 08/03/ 2024
Date de réception par la Banque du projet des TdR & AMI : 28/02/2024
Date d'approbation par la Banque des TdR & AMI : 07/03/2024
Date d'émission des TdR & AMI : 11/03/2024
Date limite de remise des dossiers de candidature : 28/03/ 2024
Date d'ouverture des dossiers de candidature : 28/03/ 2024
Date de réception par la Banque /DGCMP du rapport d'évaluation des dossiers de candidature : 10/05/2024
Date d'approbation par la Banque/DGCMP de l'évaluation des dossiers de candidature : 05/06/2024
Date de réception par la Banque /DGCMP de procès-verbal de négociation et projet de contrat : 01/07/2024
Date d'approbation par la Banque /DGCMP de procès-verbal de négociation et projet de contrat : 03/07/2024

Nom de l'attributaire du Marché : MOUSSA DIARRA
Nationalité : Guinée,
Tel : 620 00 17 76
Email : moussanany4@gmail.com
Honoraire de prestations : 348 212 000 GNF/HT
Date de démarrage du Contrat : A partir de la notification de l'ordre de démarrage des prestations.
Durée d'exécution du Contrat : Trente (30) jours
Résumé de l'objet du Contrat : recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration du plan d'actions pour la biodiversité du projet d'aménagement de la route Mali-Lébékéré-Frontière Sénégal.

Nombre total de candidats retenus sur la liste restreinte : Trois (03)

Pour chaque candidat :

Nom : MOUSSA DIARRA,
Nationalité : Guinée,
Tel : 620 00 17 76
Email : moussanany4@gmail.com
Note technique : 100 / 100 Points
Dossier de candidature accepté / rejeté : accepté,
Motif d'acceptation : Classé premier

Nom : ABOUBACAR SYLLA
Nationalité : Guinée
Tél : 00224 621 09 88 88
Email : syabu2003@gmail.com
Note technique : 70/ 100 Points
Dossier de candidature accepté / rejeté : rejeté,
Motif de rejet : Classé deuxième

Nom : Aly Maciré CAMARA
Nationalité : Guinée
Tel. (+224) 620 593 046 / 666 082 214
Email : alymacir.camara@gmail.com
Note technique : 40/ 100 Points
Dossier de candidature accepté / rejeté : rejeté
Motif de rejet : Classé troisième

Ministère des Infrastructures et des travaux publics
Direction Nationale des Routes Nationales
Unité de Gestion des Projets Transports (UGP-BAD), sis à l'immeuble MISS POKOU, Appartement 7A, Quartier Téminétaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée.
Téléphones : (00224) 628 68 77 37 / 628 60 51 00
Courriels : amara.diabate@ugp-bad.com/karim.sangare@ugp-bad.com

N.B : Tout soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été sélectionnée doit en faire la demande auprès de l'Agence d'exécution. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution du marché.



Le Coordonnateur

Amara DIABATE

Avis



**Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2)
DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET
SELECTION DE FIRMES
REPUBLIQUE DE GUINNE**



Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2)
N° de l'accord de Prêt : N°7274-GN

Recrutement d'un cabinet pour l'actualisation du manuel de l'ANAFIC y compris celui du FODEL

Date limite : Mardi, 23 juillet 2024 à 10h30mn

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit prêt IDA N° 7274-GN pour effectuer des paiements au titre de services de consultants « Recrutement d'un cabinet pour l'actualisation du manuel de l'ANAFIC y compris celui du Fonds de Développement Economique Local (FODEL) ».

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), sise dans la Commune de Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry, République de Guinée-
- Tél : +224 629 00 85 49/ 629 00 85 30/ 629 00 85 29
- Courriels : spm@anafic.org.gn copies à mnabe@anafic.org.gn; direction@anafic.org.gn, smtoure@anafic.org.gn ; mtoure@anafic.org.gn
- Du lundi au jeudi : de 8 heures à 17 heures
- Le vendredi : de 8 heures à 13 heures et 14 heures à 16 heures.

L'ANAFIC, l'Unité d'Exécution du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être un Cabinet, un bureau d'études ;
- Au moins Sept (07) ans d'expériences antérieure confirmée dans l'accompagnement, l'évaluation des entités publiques, des projets/programmes de développement ;
- Avoir réalisé aux moins trois (03) missions similaires d'élaboration ou d'actualisation de manuel de procédures des entités publiques, sociétés, de projets/programmes de développement financés par les partenaires techniques et financiers ;
- Avoir des expériences en lien avec la décentralisation et du développement locale en Guinée notamment dans l'accompagnement des structures de gestion publique incluant l'administration centrale, les services techniques déconcentrés, les Etablissements publics, et les collectivités locales.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition septembre 2023, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

- Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un

marché clés en main ou d'un marché de conception – construction :

2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction

3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;

4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

5. De la préparation des Termes de référence de la mission ;

6. Du processus de sélection pour le contrat ; ou

7. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants (cabinets) peuvent s'associer avec d'autres (firmes) cabinets pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant (Cabinet) sera sélectionné selon la méthode de « Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) » telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition septembre 2023.

Les Consultants (Cabinets) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses ci-dessous et aux heures suivantes du lundi au jeudi de 9h à 16h 00 et le vendredi de 9h à 13h 00.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées physiquement ou par courrier au plus tard le mardi, 23 juillet 2024 à 10h30mn aux adresses ci-dessus :

Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), sise dans la Commune de Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry, République de Guinée.

A l'attention de : Monsieur le Directeur Général de l'ANAFIC

Tél : +224 629 00 85 49/ 629 00 85 30/ 629 00 85 29

Courriels : spm@anafic.org.gn , copies à mnabe@anafic.org.gn; direction@anafic.org.gn; smtoure@anafic.org.gn ; mtoure@anafic.org.gn

Avec uniquement la mention « RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ACTUALISATION DU MANUEL DE L'ANAFIC Y COMPRIS CELUI DU FODEL ».

Conakry, le 03 juillet 2024

Le Directeur Général de l'ANAFIC

Sékou Mawa TOURE

Conakry, le 03 juillet 2024
Le Directeur Général de l'ANAFIC

Mr Sékou Mawa TOURE

Avis



Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2)

Financement : Banque mondiale N°7274-GN

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET SELECTION DE FIRMES REPUBLIQUE DE GUINNE

Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2)

N° de l'accord de Prêt : N°7274-GN



Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'étude Diagnostique organisationnelle de l'ANAFIC

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les couts du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit prêt IDA N° 7274-GN pour effectuer des paiements au titre de services de consultants « Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'étude Diagnostique organisationnelle de l'ANAFIC ».

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), sise dans la Commune de Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry, République de Guinée-
- Tél : +224 629 00 85 49/ 629 00 85 30/ 629 00 85 29
- Courriels : spm@anafic.org.gn copies à mnabe@anafic.org.gn; direction@anafic.org.gn, smtoure@anafic.org.gn ; mtoure@anafic.org.gn
- Du lundi au jeudi : de 8 heures à 17 heures
- Le vendredi : de 8 heures à 13 heures et 14 heures à 16 heures.

L'ANAFIC, l'Unité d'Exécution du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être un Cabinet, un bureau d'études ;
- Au moins dix (10) ans d'expériences antérieure confirmée dans l'accompagnement, l'évaluation des entités publiques, des projets/programmes de développement ;
- Avoir réalisé aux moins Cinq (05) missions similaires de diagnostic organisationnel des entités publiques (Agences), sociétés, de projets/programmes de développement financés par les partenaires techniques et financiers ;
- Avoir des expériences en lien avec la décentralisation et du développement locale en Guinée notamment dans l'accompagnement des structures de gestion publique incluant l'administration centrale, les services techniques déconcentrés, les Etablissements publics, et les collectivités locales.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition septembre 2023, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

- Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction :

Date limite : Mardi, 23 juillet 2024 à 10h30mn

2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction

3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;

4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

5. De la préparation des Termes de référence de la mission ;

6. Du processus de sélection pour le contrat ; ou

7. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants (cabinets) peuvent s'associer avec d'autres (firmes) cabinets pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant (Cabinet) sera sélectionné selon la méthode de « Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) » telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition septembre 2023.

Les Consultants (Cabinets) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses ci-dessous et aux heures suivantes du lundi au jeudi de 9h à 16h 00 et le vendredi de 9h à 13h 00.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées physiquement ou par courrier au plus tard le mardi, 23 juillet 2024 à 10h30mn aux adresses ci-dessus :

Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), sise dans la Commune de Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry, République de Guinée.

A l'attention de : Monsieur le Directeur Général de l'ANAFIC

Tél : +224 629 00 85 49/ 629 00 85 30/ 629 00 85 29

Courriels : spm@anafic.org.gn , copies à mnabe@anafic.org.gn; direction@anafic.org.gn; smtoure@anafic.org.gn ; mtoure@anafic.org.gn

Avec uniquement la mention « RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE ORGANISATIONNELLE DE L'ANAFIC ».

Conakry, le 03 juillet 2024

Le Directeur Général de l'ANAFIC

Mr Sékou Mawa TOURE

Conakry, le 03 juillet 2024
Le Directeur Général de l'ANAFIC
Mr Sékou Mawa TOURE
Directeur Général
Sékou Mawa
TOURE
ANAFIC

L'information en continu sur la Guinée

WWW.LINTERIEUR.NET

